

Saint-André-Allas

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2022

Présents : Jean-Jacques Albié, Philippe Depoix, Jean-Luc Roulland, Patrick Salinié, Dominique Thibart, Didier Vergnoux, Carine Audit, Muriel Manet, Céline Audy (Duval), Patricia Vinette.

Excusés : Mylène Galmot (procuration à Carine Audit), Régine Brusquand (procuration à Patrick Salinié), Solange Lamothe (procuration à Dominique Thibart), Jean-Pierre Gauthier (procuration à Didier Vergnoux), Jean-Michel Delpech (Céline Audy).

Secrétaire de séance : Céline Audy.

Le conseil était assisté de : Cécile Tasset, secrétaire de mairie. Le compte rendu de la séance du 12 avril est validé.

1 – CCSPN :

Le conseil prend acte du compte administratif 2021 et du rapport d'activité 2021 de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

2- Groupe scolaire - Honoraires maîtrise d'œuvre architecte :

Au vu de l'installation d'une nouvelle chaudière bois, la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet

Coq-Lefrancq dont les honoraires se chiffrent à 12.800 euros HT, soit 28.44 % du montant des travaux, comprenant la construction d'un nouveau local et du silo de stockage, coût estimé à environ 45.000 euros HT.

Le coût total de l'installation de la chaudière bois devrait atteindre environ 141 000 euros HT. La commune peut prétendre à 80 % de subventions.

3- Publication des actes de la collectivité

Parmi les propositions légales : publication par affichage à la mairie, affichage par publication papier, publication sous forme électronique, le conseil choisit la première proposition. Il ne s'interdit pas toutefois d'avoir recours aux deux formules simultanées : affichage en mairie et publication sous forme électronique.

4- Périgord pierres sèches : convention domaine public.

La commune possède à Allas, derrière l'ancienne école, plusieurs parcelles riches en terrasses soutenues par des murets en pierres sèches et autres constructions, également en pierres sèches. Cet endroit est appelé jardins suspendus des anciennes écoles d'Allas .

Ladite association, qui promeut le savoir-faire lié à la pierre sèche, demande l'autorisation de valoriser le lieu avec pour objectif de proposer une formation professionnelle par le biais d'un chantier de réhabilitation.

Le site appartenant au domaine public, la commune autorise l'association à investir les lieux en prenant les précautions d'usage liées à la sécurité et au respect du voisinage. Le maire est autorisé à signer avec l'association une convention précisant les modalités.

5- Elections législatives des 12 et 19 juin. Permanences du bureau de vote.

Les permanences sont établies suivant les disponibilités des élus.

6- CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées : Le conseil approuve l'ensemble du rapport concernant la compétence mobilité de la CCSPN.

7- Zone d'artificialisation nette des sols (ZAN).

Après un premier échange, la question est reportée au conseil suivant afin que chacun puisse se renseigner sur ce sujet complexe.

8- Chemin rural des devises : Validation de l'enquête publique et acquisition des parcelles de l'indivision Mongie pour intégration dans la voirie communale. Vente de parcelles par la commune à MM Mongie et Salinié. Intégration de la parcelle B1463 dans la voirie communale. Monsieur le Maire étant concerné par cette délibération a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

9- Annulation et remplacement de la délibération 2684 du 30 mars 2022 : Suite à une erreur d'écriture sur un numéro de parcelle, la délibération est modifiée comme suit : parcelle C361 au lieu de C631.